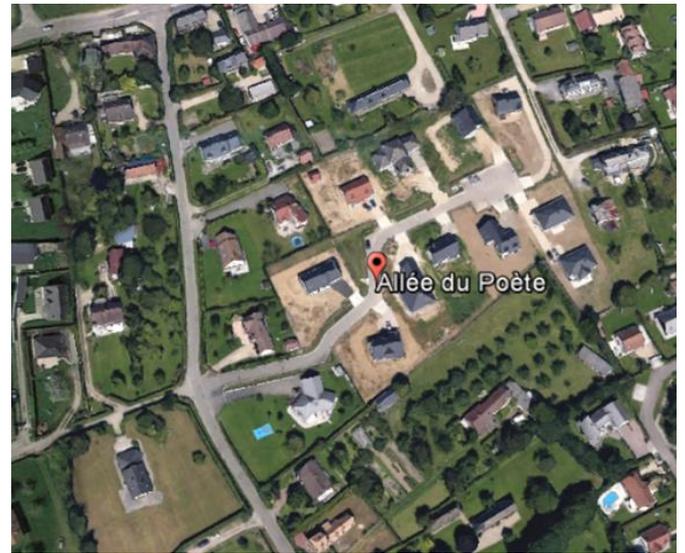
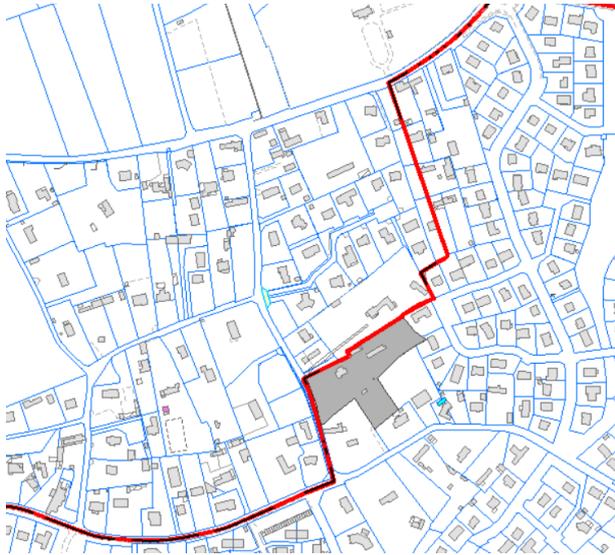


4.6 COMMUNE DE LA LONDE - ALLEE DU POETE - PARCELLE AK 125

a) Caractéristiques de la parcelle et historique de la procédure

Située dans le tissu pavillonnaire du quartier du Buquet à la Londe, l'allée du Poète est une impasse privée ouverte à la circulation publique assurant la desserte d'une dizaine de lots de constructions individuelles.



La commune de la Londe, puis la Métropole à partir de janvier 2015, suite au transfert de compétence voirie, ont été sollicitées par l'ASL « les Jardins du Poète » à la Londe pour une cession à titre gracieux des voiries et réseaux. (courrier du 20 juin 2014 de Monsieur Benoit - notaire)

Au cours de l'instruction de ce dossier qui concerne les parcelles AK 155, 156 et 157, les services ont constaté qu'une parcelle, AK 125 située à l'entrée du lotissement, appartenait à une copropriété de la rue Bontemps.

Cette parcelle étant indissociable du périmètre de rétrocession de cette opération, la Métropole a interpellé le service des hypothèques afin de contacter le propriétaire de ladite parcelle.

Le propriétaire de cette parcelle, identifié par les relevés de propriété et les états hypothécaires de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), est une personne décédée.

La personne bénéficiaire de cette donation, Madame Line Panchout, a été contactée par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 12 mars 2020, l'informant que la Métropole souhaite procéder par transfert d'office à l'intégration de cette parcelle AK 125 dans le domaine public.

Ce courrier est resté sans réponse.

Par ailleurs, la Métropole s'est rapprochée de la commune et de l'association syndicale du lotissement et en particulier Madame Cordier, présidente, qui elle-même a recherché une solution à cette absence de contact.

Ainsi, la commune, puis la Métropole, ont tenté en vain d'identifier et de contacter le propriétaire (ou les héritiers) de la parcelle afin d'obtenir leur consentement.

Au vu de cette situation de blocage, la mise en œuvre de la procédure du transfert d'office de la parcelle AK 125 s'impose avant toute étude du dossier de transfert global de la voie du lotissement dans le domaine public.

La Métropole précise que le transfert de cette parcelle isolée ne présage en rien de la décision qui sera prise, après étude, d'un transfert des voiries et réseaux du lotissement lui-même.

b) Nomenclature actuelle de la parcelle

Statut	Voie privée ouverte à la circulation publique
Longueur	5m30
Largeur de la chaussée	18m environ
Caractéristique technique	Chaussée de type souple avec couche de roulement de 7cm en enrobé sur couche de fondation en grave non traitée de 30cm Bordures de type A2 avec caniveau central réalisé avec un double alignement de pavés
Surface	89m ²

c) Etat des lieux

Diagnostic voirie

La parcelle est en enrobé en bon état, elle est partie prenante de l'allée du Jardin de Poète et dessert directement trois parcelles dont deux appartiennent au lotissement.



Diagnostic eau et assainissement

Le transfert est également justifié par la présence de réseaux traversant la parcelle et en particulier un réseau de refoulement d'eaux usées de la résidence de l'allée du Poète.

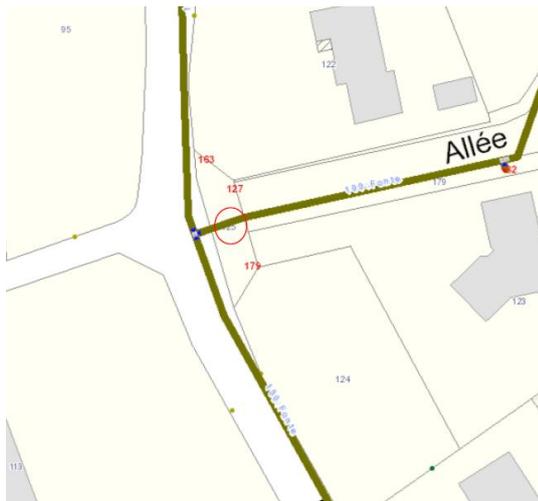
Ce lotissement fait l'objet d'une demande de rétrocession en cours d'instruction.

Les services, et plus particulièrement la Direction de l'Assainissement, restent en attente de pièces complémentaires et du résultat d'investigations de terrain.

Le transfert d'office de la parcelle AK 125 pourrait apparaître comme un préalable à un éventuel transfert de l'ensemble des réseaux et voiries dans le domaine métropolitain, lequel est souhaité à la fois par la commune et par les copropriétaires du lotissement. Cependant, ce dossier de rétrocession n'étant pas validé, le transfert d'office de la parcelle vise à nettoyer le fond cadastral d'une parcelle sans propriétaire connu mais ne présage pas de la décision qui sera prise par l'ensemble des services métropolitains.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement viennent logiquement se raccorder sur ceux existants rue Roger Bontemps.

A l'échelle de la parcelle, les différents services ne signalent pas de problèmes particuliers.



Eau potable



Assainissement